

# FÊTES *Henri IV*

**Samedi 2**

**Dimanche 3**

**Juillet 2022**

## **⚠ CIRCULATION ⚠**

**Du samedi 2 juillet 2022 à 8 heures, au dimanche 3 juillet 2022 à 23 heures,**  
La circulation sera interdite dans l'ensemble des rues suivantes :

- Rue Jules Blondeau depuis le carrefour formé avec la rue de la Révolution
- Place de la Cour du Conseil située en face de la Poste
- Rue Jules Lobet jusqu'au carrefour formé avec la rue de la Charte
- Place de la Libération
- Rue Paul Bert
- Place Henri Martin
- Rue Jean Henri
- Rue Navarin
- Rue Marie Coquebert
- Rue des Elections
- Rue Ritterbrandt
- Rue de la Révolution
- Rue Vautrain
- Rue Gédéon Gousset
- Rue Philipponnat
- Rue Henri IV
- Rue des Mureaux depuis le carrefour formé avec la rue St Brice
- Rue Pierlot depuis la rue Jules Blondeau jusqu'au carrefour formé avec la rue de la Liberté
- Rue du Docteur Grangé
- Rue de la Liberté jusqu'au carrefour Formé avec la rue Pierlot, côté rue de L'Hôtel de Ville
- Rue d'Herbes
- Rue Maria Montessori
- Rue Saint-Vincent
- Place du Cardinal Luçon
- Rue Marcel Mailly
- Rue Henrion
- Boulevard Pierre Cheval
- Boulevard du Nord
- Rue Raoul Collet
- Rue du Petit Théâtre
- Rue Vincent
- Rue Roger
- Rue Nitot
- Rue Clamecy
- Rue Anatole France depuis le carrefour formé avec la rue Jeanson
- Rue Gambetta
- Rue Billecart
- Rue Chaise Tantalès
- Rue Clémenceau
- Rue Lasnier
- Rue Paget
- Rue du Général Bêchet
- Chemin d'AY à Champ Perrier
- Rue Léon Bourgeois
- Rue Ponsardin
- Rue Jeanson
- Rue Sondag
- Rue Jean Jaurès
- Chemin du Cimetière
- Chemin des Cargeottes

# FÊTES *Henri IV*

**Samedi 2**

**Dimanche 3**

**Juillet 2022**

## **⚠ STATIONNEMENT ⚠**

**Du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 18 heures au dimanche 3 juillet 2022 23 heures,**

Le stationnement sera interdit dans les rues et aux endroits suivants :

- Place de la Libération
- Place du Cardinal Luçon
- Haut de la rue Léon Bourgeois depuis le début de la place du Cardinal Luçon
- Rue Henri IV
- Rue Jules Blondeau depuis le carrefour avec la place Henri Martin jusqu'au carrefour formé par la rue de la révolution
- Place de la Cour du Conseil située en face de la Poste
- Rue Jules Lobet depuis la place de la Libération, jusqu'au carrefour formé avec la rue de la Charte.
- Rue Jeanson
- Chemin d'AY à Champ-Perrier (zone réservée pour les spectateurs du feu d'artifice)
- Place Henri Martin
- Rue Jean Jaurès
- Rue Pierlot, des deux côtés de la chaussée, entre les rues de la Liberté et le Boulevard Charles de Gaulle.
- Arrêt de bus rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, devant les établissements BOLLINGER
- Arrêt de bus du boulevard Elisabeth Bollinger
- Parking de la Gare
- Avenue du Général Leclerc devant les établissements DEPOMMIER
- Les deux arrêts de transport publics de voyageurs situés boulevard Charles de Gaulle.
- Rue Maria Montessori
- Quai du Port, parking de la salle des fêtes
- Boulevard Pierre Cheval,
- Boulevard de Champagne, depuis le carrefour formé avec la rue Raoul Collet
- Rue Sondag
- Chemin du Cimetière
- Chemin des Cargeottes
- Rue Henrion
- Rue Marcel Mailly
- Rue Paul Bert
- Rue Anatole France
- Rue des Mureaux, entre la rue St Brice et le boulevard Pierre Cheval
- Rue St Vincent
- Rue du Petit Théâtre